Collectif des déboulonneurs de Lille www.deboulonneurs.org – @deboulille

Dossier de presse

Procès de deux déboulonneurs lillois pour refus de prélèvement d'ADN et dégradation légère

mardi 9 juin 2015, 14h point presse à partir de 13h

Tribunal Correctionnel de Lille Avenue du peuple belge

Contacts presse

Marion 06 95 91 03 35 Alessandro 07 81 21 50 88 deboulonneurs_lille@no-log.org

Après 9 ans d'actions, enfin un procès!	2		
Mallory et Alessandro, les accusés Les témoins et l'avocat Ils soutiennent les déboulonneurs lillois Grenoble, un exemple à suivre pour Lille et la MEL	3 4 5 9		
		Appel à soutien et aux dons	10
		Revue de presse	10

Après 9 ans d'actions, enfin un procès!

L'affichage publicitaire pollue les esprits, les villes et les paysages. Le Collectif des déboulonneurs pratique la désobéissance civile pour dénoncer ces ravages. Depuis 2005, dans plusieurs villes de France, des collectifs locaux organisent des barbouillages et des actions non-violentes. À Lille, depuis 2006, 79 actions antipub ont été réalisées par les déboulonneurs.



Lors de l'action du 26 mai 2014, des déboulonneurs ont inscrit des slogans antipub sur des panneaux publicitaires autour de la rue Solférino :

- Un grand panneau de 8 m², juste à la sortie de l'école primaire Pasteur, place Philippe Lebon, sur lequel les déboulonneurs ont barbouillé « Pas de pub devant les écoles »;
- Un panneau illégal de 2 m^2 , sur la façade d'un immeuble, à l'angle de la rue Gambetta et de la rue Solférino;
- Un autre grand panneau de 8 m², à l'angle de la rue Deconynck (barbouillé avec « Stop pub »).

Mallory et Alessandro, deux des déboulonneurs, ont été conduits au poste, auditionnés dans la soirée et ont refusé le prélèvement ADN pour inscription au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). Le 25 novembre 2014, les deux barbouilleurs ont été convoqués devant le délégué du procureur qui leur demandait chacun des amendes de 100 euros pour dégradation et 200 euros pour refus de prélèvement FNAEG. Poursuivant leur démarche de désobéissance civile, ils ont refusé de payer ces amendes. Ils comparaissent le mardi 9 juin 2015 devant le Tribunal Correctionnel de Lille. En mars 2013, le Tribunal de Paris a relaxé 6 barbouilleurs, évoquant l'état de nécessité.

À Lille et partout en France, les déboulonneurs appellent à la mobilisation et à des actions antipub. L'action des déboulonneurs ne s'arrêtera que lorsque les pouvoirs publics limiteront l'affichage publicitaire à un format de 50×70 cm, comme l'affichage associatif et politique, avec une contrainte stricte de densité et l'interdiction absolue de tout écran lumineux. La pollution publicitaire n'est pas une fatalité. Des solutions pour la réduire sont possibles et simples à mettre en œuvre, comme le montre la récente décision de la ville de Grenoble (\rightarrow page 9), décision qui devrait inspirer les politiques lillois.

Mallory et Alessandro, les accusés



Mallory et Alessandro – Les déboulonneurs lillois poursuivis

Mallory est étiopathe et Alessandro est comédien. Alessandro est un des fondateurs du collectif lillois des déboulonneurs, en 2006, et Mallory a rejoint le collectif en 2012. Tout comme d'autres citoyens engagés dans la désobéissance civile, ils ont personnellement participé à plusieurs dizaines d'actions illégales. Par ces actions symboliques et non-violentes, ils dénoncent l'emprise de la publicité dans nos vies et dans nos villes.

Lors de l'action du 26 mai 2014, ils ont bombé des slogans antipub sur des panneaux publicitaires, dont « *Pas de pub devant les écoles* » sur un panneau situé juste à la sortie de l'école primaire Pasteur. Après l'action, ils se sont dénoncés eux-mêmes aux forces de l'ordre. De plus, ils ont par la suite refusé un prélèvement d'ADN, considérant que leurs informations génétiques sont des données personnelles qui n'ont pas à être utilisées pour ficher les citoyens.

Ils sont aujourd'hui poursuvis devant le Tribunal Correctionnel de Lille et risquent 15 000 euros d'amende et 1 an de prison ferme pour refus de prélèvement d'ADN, ainsi que 3 750 euros d'amende et des travaux d'intérêt général pour « dégradation légère ». Ils reconnaissent les faits, assument leurs actes et justifient leur action par la liberté d'expression tout comme par l'état de nécessité. Les murs et trottoirs lillois sont encombrés de publicités qui sont pour une bonne partie illégaux. En plus d'enfreindre la loi, ces panneaux véhiculent des messages dangereux : violence, surconsommation, machisme... Parce que l'omniprésence de la publicité est un danger immédiat et l'espace public est à tout le monde et non à quelques afficheurs, les déboulonneurs sont fiers d'être entrés en désobéissance civile.

Les témoins et l'avocat



Alexandre Baret – Professeur des écoles

Alexandre Baret est professeur des écoles en région parisienne et père de quatre enfants. Il a écrit un mémoire de recherche en sciences de l'éducation intitulé « L'école peut-elle apprendre à décrypter la publicité? ». Il élabore également des outils pour aider les enseignants dans leur mission éducative sur cette thématique. Il viendra témoigner sur les dégâts que la publicité peut faire sur les jeunes enfants, et sur la nécessaire protection que nous, adultes, devons mettre en œuvre.

Laurence Blisson – Juge, secrétaire générale du Syndicat de la Magistrature

Laurence Blisson est secrétaire générale du syndicat de la magistrature (SM), qui œuvre pour la défense des libertés fondamentales. Elle est intervenue à plusieurs reprises sur le projet de loi sur le renseignement. Elle viendra témoigner sur le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) et les dérives des collectes massives de telles données personnelles. @SMagistrature



Julien Dubois – Adjoint au maire de Lille, délégué au patrimoine

Julien Dubois est élu EELV. Adjoint au maire de Lille, sa mission est de préserver le patrimoine et l'architecture de la ville pour ses habitants comme pour les touristes. Lors du conseil municipal d'avril 2015, il s'est opposé, au nom des écologistes lillois, à l'installation de bâches publicitaires sur le Palais des Beaux-Arts, en plein cœur de Lille. Il viendra témoigner sur la publicité à Lille et sur les enjeux du nouveau Règlement Local de Publicité (RLP). @julienduboislil

William Bourdon - Avocat, Barreau de Paris

William Bourdon est avocat du Barreau de Paris. Une de ses spécialités est la défense des victimes de la mondialisation et des crimes contre l'humanité. Il a aussi développé une activité de conseil auprès de différents Etats, ONG et institutions internationales. En 2013, il avait défendu des déboulonneurs parisiens dans une affaire similaire et obtenu leur relaxe pour état de nécessité. En 2014, il a publié le « Petit manuel de la désobéissance », au sujet des désobéissants et des lanceurs d'alerte. Comme les déboulonneurs, il est un passionné des causes justes, et c'est dans cet esprit qu'il défendra Mallory et Alessandro.



Ils soutiennent les déboulonneurs lillois

Militants, auteurs, journalistes, artistes, professeurs, chercheurs, citoyens engagés... ils soutiennent les déboulonneurs lillois. Retrouvez ces témoignages complets, d'autres témoignages ainsi que des liens sur www.deboulonneurs.org.

Paul Ariès – politologue, rédacteur en chef du mensuel les Zindigné(e)s

Le procès intenté à Alessandro di Giuseppe est une belle occasion d'instruire le procès contre l'agression publicitaire à l'école parfois même sous la forme de kits pédagogiques. J'ai assez longtemps animé le Mouvement pour une Rentrée scolaire sans marque pour savoir à quel point les parents et les enseignants sont hostiles à cette manipulation des enfants. (...) À nous de faire de ce procès l'occasion de grands débats contre la publicité à l'école. Nos enfants ne sont pas de la chair à pub. Nos enfants doivent être respectés. Le réquisitoire publié dans Le Petit manuel anti-pub reste toujours malheureusement d'actualité. J'apporte tout mon soutien à Alessandro di Giuseppe au nom du collectif organisateur des forums nationaux de la désobéissance et du mensuel les Zindigné(e)s.

Marie-Noëlle Bas – présidente des Chiennes de garde

Soutien inconditionnel aux déboulonneurs qui permettent une **réflexion citoyenne face à la marchandisation extrême**, pour rêver un futur différent avec plus d'humanité et de solidarité, notamment sur l'égalité femmes-hommes mise à mal par les stéréotypes sexistes employés soi-disant sous forme d'humour par les publicitaires.

Jean-Claude Besson-Girard – peintre, écrivant, objecteur de croissance, auteur

Depuis les Grecs, ceux que l'on nomme « les bouffons » ont toujours tenu un rôle important, nécessaire et reconnu, de bas en haut, dans les hiérarchies des sociétés européennes. L'humour et l'insolence étaient leurs armes pacifiques. Leur fonction auprès des rois et des puissants était toujours de dire et de jouer « la vérité » en faisant rire. Alessandro Di Giuseppe et ses amis « Les déboulonneurs » se sont attaqués à la publicité qui envahit scandaleusement les espaces publics pour vanter la marchandise, toutes la marchandises, matérielles et immatérielles. (...) Poursuivre et condamner Alessandro Di Giuseppe serait une infamie au moment même où émerge, enfin, dans l'opinion, l'idée que nous devons tous nous engager contre la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité, car ce sont des questions de survie pour notre espèce. Et, personne de sensé ne saurait nier que l'envahissement publicitaire, comme toutes les activités liées au productivisme et à la croissance illimitée, sont responsables d'une atteinte à la vie sur notre planète, d'un accroissement obscène des inégalités, bref, d'une orientation suicidaire à terme. Outre l'amitié que le lui porte, toutes ces raisons et ma conscience poétique et politique m'imposent d'affirmer qu'Alessandro Di Giuseppe doit être reconnu comme un modeste « bienfaiteur de l'humanité » et, par conséquent, libéré de toute poursuite judiciaire.

Vincent Cheynet – rédacteur en chef de « La Décroissance »

Je soutiens Alessandro di Giuseppe dans son action citoyenne héroïque et toujours pleine d'humour contre la publicité, activité purement parasitaire et véritable peste contemporaine aux conséquences à tous les niveaux, mais notamment sanitaires, dénoncées à moult reprises par les autorités les plus qualifiées.

Benoît Delépine – réalisateur, comédien

Je soutiens avec conviction le combat d'Alessandro di Giusseppe contre les moulins à vent de la publicité. Si encore ceux d'antan avaient l'avantage de moudre du grain, ceux d'aujourd'hui ne sèment que faux espoirs et frustrations!

Jean Gadrey - professeur d'économie à Lille

Je suis totalement solidaire des actions menées à Lille par les personnes accusées de très légères dégradations de quelques grands supports de publicité. Je fais partie des citoyens, de plus en plus nombreux, qui estiment qu'on ne devrait pas autoriser les modalités de publicité « non sollicitées », qu'il s'agisse des boîtes à lettre, des mails, des appels téléphoniques importuns, et, dans le cas présent, de l'envahissement d'une partie de l'espace public urbain. Il s'agit de comportements mercantiles qui affectent la vie privée, le libre-arbitre et la vie en collectivité, et qui constituent une pollution visuelle. (...)

Contester ces modes d'influence, agir pour que cela se sache, est légitime, y compris lorsque cela passe par un peu de peinture... L'illégitimité est du côté des poseurs de panneaux et autres supports géants et de ceux qui contractent avec eux en transformant une partie de notre espace public en espace de la marchandise. Il s'agit en fait de la seule vraie dégradation qu'il faudrait condamner, et elle n'est pas « légère ».

Serge Latouche – professeur émérite d'économie à l'Université d'Orsay, objecteur de croissance

Elément essentiel du cercle vicieux et suicidaire de la croissance sans limite, la publicité constitue le deuxième budget mondial après l'armement. Au total, pour l'ensemble du globe, cela représente un montant colossal de plus de 1000 milliards de dépenses annuelles. « Toute l'activité des marchands et des publicitaires, note le regretté collègue économiste, Bernard Maris, lui aussi lanceur d'alerte, assassiné avec l'équipe de Charlie Hebdo en janvier de cette année, consiste à créer des besoins dans un monde qui croule sous les productions. Cela exige un taux de rotation et de consommation des produits de plus en plus rapide, donc une fabrication de déchets de plus en plus forte et une activité de traitement des déchets de plus en plus importante, » Aujourd'hui, à l'heure où les menaces environnementales sont très présentes et en particulier le changement climatique, il particulièrement nécessaire de veiller au grain et de tirer le signal d'alarme du danger de l'affichage publicitaire abusif. (...) Il faut des lanceurs d'alerte comme Alessandro di Giuseppe pour réveiller les citoyens de leur apathie et faire bouger les choses. On peut discuter sur les moyens et regretter qu'il soit nécessaire de désobéir pacifiquement à un certain ordre établi, pour une nécessité autrement supérieure, mais il est difficile de ne pas reconnaître le bien fondé et la noblesse des sentiments qui animent l'inculpé.

Luc Semal – politiste, maître de conférences au Muséum national d'histoire naturelle

Je nourris une certaine admiration pour votre ténacité dans la lutte contre la publicité, qui est l'un des principaux moteurs de la surconsommation et de la crise écologique globale. Vous faites œuvre d'utilité publique en attirant notre attention sur les dégâts sociaux et environnementaux de la publicité, tant légale qu'illégale. En tant qu'enseignant-chercheur en science politique, j'ai pu mesurer le mur d'indifférence auquel vous vous heurtez sans cesse, dans une ville et dans un pays où les décideurs politiques renoncent souvent à faire retirer les nombreuses publicités illégales que l'on nous impose en toute

impunité. C'est parce qu'ils démissionnent ainsi de leurs responsabilités que vous devez recourir à la désobéissance civique, en situation d'ultime recours. C'est pour une action non-violente de ce type que vous comparaîtrez devant le tribunal de Lille, toi et une amie, le 9 juin 2015. Je vous adresse évidemment tout mon soutien à cette occasion. Il me semble que tout citoyen lillois soucieux de l'avenir ne peut qu'espérer votre relaxe.

Pierre Thiesset – journaliste, fondateur des éditions Le Pas de côté

Je soutiens l'action des déboulonneurs lillois dans leur lutte contre l'oppression publicitaire. Jacques Séguéla dit d'une affiche qu'elle « n'a pas le temps de séduire, elle doit violer », pour mieux « laisser des traces » dans les têtes des passants. Les menées des violeurs-publicitaires sont néfastes, et ont des conséquences destructrices sur la santé, les rapports sociaux, l'environnement. Ce ne sont pas ceux qui résistent à la publicité qui doivent être sur le banc des accusés, mais ceux qui la font.

Bruno Villalba – professeur de Science Politique Ceraps – AgroParisTech

M. Di Giuseppe fait actuellement l'objet d'une action judiciaire pour une « dégradation » sur une affiche publicitaire, située à proximité d'une école. Cette action, commise selon les principes de la désobéissance civile, a, semble-t-il, respectée la transparence et la visibilité de l'action, le souci de ne porter atteinte à aucune personne ou bien d'une propriété privée. L'action de M. Di Giuseppe s'inscrit dans une mobilisation collective, celle des Déboulonneurs, qui rend publique chacune de ses actions. Cette association et ses membres ne font l'objet d'aucune interdiction. Il est donc tout à fait regrettable que M. Di Giuseppe fasse l'objet d'une procédure sélective et déconnectée de son enjeu social et politique. La désobéissance civile non-violente au grand jour ne doit pas constituer un motif d'action judiciaire et répressive, tout comme le fait de soumettre M. Di Giuseppe a un prélèvement ADN qui représente, faut-il encore une fois le rappeler, une action complètement injustifiée au regard des faits expliquant son interpellation. L'action de M. Di Giuseppe est une forme d'expression proprement politique qu'il convient de ne pas criminaliser.

Ils soutiennent aussi les déboulonneurs lillois pour leur procès du 9 juin 2015 – Boris AU-BLIGINE, chercheur en éthique et environnement, fondateur d'Etika Mondo / AUREL, dessinateur / Gilles BALBASTRE, co-réalisateur des "Nouveaux chiens de garde" / Walter BAS-SAN, résistant à l'occupation nazie, militant syndical / Anne BEAUMANOIR, résistante à l'occupation nazie, neurophysiologue / Miguel BENASSAYAG, philosophe, écrivain, psychanalyste / BERTH, dessinateur / Martine BILLARD, ancienne députée, Parti de Gauche / Jean-Marie BROHM, philosophe, sociologue / Jean-Pierre BOUYXOU, journaliste, écrivain, réalisateur / CARALI, dessinateur / Eric COCQUEREL, secrétaire national du Parti de Gauche / Pierre CONCIALDI, économiste, conseil scientifique d'Attac / Bernard COTTAZ-CORDIER, conseil national du Parti de Gauche / Thomas COUTROT, économiste, écrivain, co-président d'Attac / Olivier DELORME, romancier / Ana DUMITRESCU, réalisatrice / EDIKA, dessinateur / Frédéric FROMET, chroniqueur / Alain GENEST, Acrimed / Sergio GHI-RARDI, écrivain / Noël GODIN, entarteur, écrivain, acteur / Gunter GORHAN, philosophe, juriste / Yvan GRADIS, publiphobe, écrivain, peintre / Cristine HUDIN, éditrice / Angélique IONATOS, chanteuse, musicienne / JIHO, dessinateur / Stathis KOUVELAKIS, philosophe, comité central de Syriza / Bernard LANGLOIS, fondateur de Politis / LARGE, dessinateur / LASSERPE, dessinateur / Éloise LEBOURG, journaliste, organisatrice des Rencontres nationales des médias libres / Michel LEPESANT, philosophe, objecteur de croissance / Étienne LIEBIG, éducateur, journaliste, écrivain / Yan LINDINGRE, rédacteur-en-chef de Fluide Glacial, journal anti-pub depuis 1975 / Xavier MATHIEU, militant syndical, acteur / Stéphane MERCURIO, réalisatrice / Jean-Henri MEUNIER, réalisateur / Flavien MOREAU, journaliste Zélium / Corinne MOREL-DARLEUX conseillère régionale Rhône-Alpes, Parti de Gauche / Eric PETETIN, zadiste / Serge PEY, poète / Serge QUADRUPPANI, écrivain, éditeur, chroniqueur / Jean-Jacques REBOUX, écrivain, éditeur / Benoist REY, écrivain libertaire / Camille ROBERT, réalisatrice / Denis ROBERT, journaliste, réalisateur / Nicolas ROMEAS, fondateur de la revue Cassandre / Jean-Jacques RUE, journaliste, cinémas Utopia / SINÉ, dessinateur, fondateur de Siné Mensuel / Maud SINET, journaliste, correctrice / Mathieu SOUDAIS, TV Bruits / Dyvan le TERRIBLE, chanteur, musicien / Serge UTGÉ-ROYO, chanteur, musicien François VAILLANT, directeur de « Alternatives non-violentes » / Sylvie VAN HIEL BROOD-THAERS, correctrice / Samuel WAHL, journaliste, revue Cassandre / Yannis YOULOUNTAS, philosophe, écrivain, réalisateur / ...



Grenoble, un exemple à suivre pour Lille et la MEL

La ville de Grenoble a décidé en novembre 2014 de ne pas renouveler le contrat qui liait la ville aux afficheurs. Des arbres et des espaces d'affichage libre ont remplacés les panneaux publicitaires.

Éric Piolle, maire EELV de Grenoble, a adressé une lettre aux déboulonneurs lillois, en rappelant les raisons qui ont guidé l'initiative de la mairie : « Nous pensons que l'espace public doit le rester et c'est en cela que nous combattons les logiques de privatisation qui le menacent. » Pour lui, il s'agit là d'une question de « liberté de réception, corollaire de la liberté d'expression, qui doit permettre à chacun de choisir de recevoir une information ou non ».

À Lille, cette décision est possible, le contract actuel arrivant à son échéance en 2017. Vu l'état du marché publicitaire, un nouveau contrat rapporterait moins de 5 euros par an et par habitant, somme dérisoire vis-à-vis de l'impact mental sur la population et la défiguration de notre ville et de son patrimoine historique. Éric Piolle ajoute :

« À l'occasion de ce procès, une pétition a été lancée par l'antenne locale de Résistance à l'Agression Publicitaire, appelle la mairie de Lille à imiter le modèle grenoblois. J'espère que cette initiative saura trouver une écoute attentive de la part des responsables locaux »

Cette pétition, lille.antipub.org/petition, a été déjà signée par plus de 600 personnes au premier juin.

À une échelle plus large, comme indiqué par Julien Dubois, « l'élaboration du nouveau Règlement Local de Publicité organisée par la Métropole Européenne de Lille devra nous permettre ces prochains mois de réduire encore l'emprise de la publicité dans l'espace public. »

L'élaboration de ce nouveau RLP a été précédée d'une consultation publique à laquelles des membres des déboulonneurs et de RAP Lille sont intervenus. Au cours d'une dizaine de réunions publiques et par plus d'une centaine d'avis, la population de la Métropole Européenne de Lille a pu signaler ses attentes sur la diminution de l'impact de la publicité.

Les déboulonneurs demandent que ce nouveau règlement inclue des mesures efficaces et indispensables, comme l'interdiction de la publicité dans un rayon de 100 mètres autour des écoles (comme cela a été adopté à Paris), ainsi que l'interdiction des écrans lumineux, énergivores et particulièrement néfastes pour le cadre de vie et l'environnement.

Les déboulonneurs rappellent que l'écran lumineux installé par le Furet du Nord sur sa façade, défigure, depuis 2 ans, la Grand Place de Lille, au mépris du patrimoine et des cadres légaux existants. Malgré une décision du Tribunal Administratif, le Furet du Nord s'entête à maintenir ce panneau. Les déboulonneurs appellent la mairie de Lille à utiliser tous les moyens en sa possession pour faire retirer ce panneau, et aux citoyens à manifester leur désapprobation à cette entreprise.

Appel à soutien et aux dons

Les déboulonneurs lancent un appel à soutenir moralement leur action. Plusieurs soutiens sont possibles :

- Signer la pétition de Résistance à l'Agression Publicitaire (RAP Lille) invitant la mairie de Lille à suivre l'exemple de Grenoble : lille.antipub.org/petition;
- Adresser un message de soutien public à deboulonneurs_lille@no-log.org dans lequel vous expliquerez pourquoi vous souhaitez ne plus voir de publicité dans la rue ou ailleurs;
- Venir au tribunal (avenue du peuple belge) le mardi 9 juin 2015, jour du procès, à partir de 13h devant le tribunal. Se munir de papiers d'identité pour accéder au tribunal. Entrée libre, dans la limite des places disponibles.

Les déboulonneurs recherchent aussi un soutien financier. Le procès coûte environ 5000 euros (avocat, frais de procédure, logistique). Au 5 juin, 3 500 euros ont déjà été récoltés grâce à la générosité de nombreux donateurs. Il manque aujourd'hui aux déboulonneurs 1 500 euros pour financer ce procès. Les dons peuvent être adressés :

- en ligne, bit.ly/soutien9juin,
- par chèque à l'ordre de « Résistance à l'agression publicitaire (RAP) », avec la mention « pour les Déboulonneurs » au dos, à l'adresse suivante : Résistance à l'agression publicitaire, 24, rue de la Chine, 75 020 Paris,
- ou directement le jour du procès, sur place.

RAP étant une association reconnue d'utilité publique, les dons ouvrent droit à une déduction d'impôts de 66 %. Les déboulonneurs remercient toute participation, même éphémère, même modeste!

Revue de presse

Opposés aux pubs devant les écoles, ils passent en procès à Lille Bastamag, Nolwenn Weiler, 3 juin 2015

Lille : action antipub et pétition, les Déboulonneurs tiennent l'affiche La Voix du Nord, Patrick Seghi, 25 avril 2015

À Lille, la lutte contre la publicité se fait sans la mairie Le Monde, Delphine Roucaute, 2 décembre 2014

A Grenoble, «des arbres à la place des panneaux de pub» Libération, Dominique Albertini, 24 décembre 2014